

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Jean-Claude JULLY

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 6 février 2018 et du 13 mars 2018
- 2) Budget communal :
 - Approbation du compte de gestion de Mme le Receveur et du compte administratif de l'exercice 2017
- 3) Budget annexe : Lotissement « Les Jardins 5 »
 - Approbation du compte de gestion de Mme le Receveur et du compte administratif de l'exercice 2017
- 4) Budget communal
 - Vote des taux des taxes des contributions directes pour 2018
 - Adoption du budget primitif 2018
- 5) Budget annexe « Lotissement les Jardins 5 »
 - Adoption du budget primitif 2018
- 6) Attribution de subventions de l'exercice 2018
 - Croix Rouge Française
 - Délégation locale des Cantons d'OBERNAI et de ROSHEIM : € 100,00
 - Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle : € 100,00
 - Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs » : € 100,00
- 7) Affectation du produit de la location de la chasse communale de l'exercice 2018
 - Caisse d'Assurance Accidents Agricoles : € 2 900,00
- 8) Attribution d'une subvention exceptionnelle
 - Association Sportive et Culturelle INNENHEIM « ASCI » : € 100,00
 - Décoration des rues : Pâques 2018
- 9) Démolition des bâtiments de l'ancienne choucrouterie : 1 rue du Tramway
 - Lancement de la consultation
- 10) Contrat de maintenance du matériel campanaire : Eglise Saint-Martin
 - Sté BODET 67350 VENDENHEIM : € 240,00 HT
- 11) Approbation du projet de décompte de € 884,44 des redevances d'occupations pour les télécommunications
- 12) Reconduction du contrat de location
 - Appartement de la Mairie
 - M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ
- 13) Alignement de la rue des Roses
 - Régularisation de son emprise foncière : Section 01 N°245 : 0 are 05
 - Succession : Lucien FLIEGANS / Alphonse JEHL
- 14) Approbation de décomptes de charges
 - Centre d'Incendie et de Secours : € 1 920,95
 - 4 rue du Stade
 - Hôtel d'Entreprises : 2 rue du Stade
 - Location du local N°1
Locataire : Cabinet de kinésithérapie : Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN
Remboursement de l'excédent des avances sur charges : € 864,98
 - Hôtel d'Entreprises : 4 rue du Stade
 - Location du local N°3
Locataire : M. Daniel MAURER
- 15) Lotissement communal « Les Jardins 5 » Tranche 1
 - Cession du lot N°14 : 6 ares 61 : € 126 039,97 TTC
 - M. et Mme Daniel CREVEL-SANDER

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

- 16) Enquête publique relative à une installation soumise à autorisation unique au titre du code de l'Environnement dans le domaine de l'eau
➤ Projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de STRASBOURG
- 17) Communication

1) **Approbation des procès-verbaux du 6 février 2018 et du 13 mars 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 6 février 2018 et du 13 mars 2018.

2) **Budget communal :**

- **Approbation du compte de gestion de Mme le Receveur et du compte administratif exercice 2017**

Le Maire s'étant retiré avant le vote,

Le Conseil Municipal approuve

- le compte de gestion pour l'exercice 2017 de Mme le Receveur
➤ le compte administratif pour l'exercice de 2017

arrêtés aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	€ 1 084 721,90	€ 193 323,61
Dépenses	€ 629 124,23	€ 661 358,40
Excédent	€ 455 597,67	
Déficit		€ 468 034,79
Déficit global	€ 12 437,12	

3) **Budget annexe : Lotissement « Les Jardins 5 »**

- **Approbation du compte de gestion de Mme le Receveur et du compte administratif exercice 2017**

Le Conseil Municipal approuve :

- le compte de gestion pour l'exercice 2017 de Mme le Receveur
➤ le compte administratif pour l'exercice de 2017
du budget annexe concernant le lotissement «Les Jardins 5»

arrêtés aux sommes suivantes :

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	
Recettes	€ 596 909,71	€ 416 072,89
Dépenses	€ 722 410,04	€ 250 483,48
Déficit	€ 125 500,33	
Excédent		€ 165 589,41

4) Budget communal

➤ Vote des taux des taxes des contributions directes pour 2018

La réforme de la fiscalité locale s'était traduite notamment lors du transfert de la part de la taxe d'habitation du Département vers la Commune, par l'instauration du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources «FNGIR».

Le Conseil Municipal rappelle que cette réforme se décline par un prélèvement de € 118 064,00 du produit de la taxe d'habitation à percevoir par la Commune en 2018 étant précisé que l'instauration du «FNGIR» en 2012 devait être limité dans le temps

Le Conseil Municipal décide de voter une majoration de 5 % des taux applicables aux 3 taxes des contributions directes, arrêtés comme suit pour 2018 :

- Taxe d'habitation 18,71 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties 10,50 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 69,43 %

➤ Adoption du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal

- vu la préparation du budget 2018 lors de ses séances du 7 février 2018 et du 13 mars 2018
- vu la baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat de € 53 865,00 en 2017 par rapport à 2013 au titre de la contribution communale au redressement des finances publiques de l'Etat
- vu le prélèvement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales «FPIC» de € 34 123,00 en 2017 en augmentation de 41,2 % par rapport en 2016
- après avoir entendu un large exposé du Maire portant sur la présentation du budget primitif 2018 qui sera encore impacté par la baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat d'une part et par la hausse du «FPIC» d'autre part, la notification des montants n'étant pas encore transmise par les services de l'Etat
- après une analyse approfondie d'une part des recettes du budget communal et d'autre part des investissements communaux programmés qui seront à moduler en fonction de l'obtention de subventions à provenir respectivement de la Région Grand Est, de l'Etat et du Conseil Départemental
- après avoir pris en compte les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale issues de la loi de finances pour 2018 et notamment les conséquences pour les collectivités territoriales de la mise en œuvre du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

- après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2018 par chapitre sans opérations pour la section de fonctionnement et par chapitre avec opérations d'équipement pour la section d'investissement en adoptant sa présentation sous forme M14 en l'arrêtant aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	€ 1 670 022,67	€ 1 907 170,46
Dépenses	€ 1 670 022,67	€ 1 907 170,46

5) Budget annexe « Lotissement les Jardins 5 »

➤ Adoption du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le budget primitif 2018 aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	€ 1 210 347,00	€ 550 000,00
Dépenses	€ 1 210 347,00	€ 555 000,00

6) Attribution de subventions : exercice 2018

➤ Croix Rouge Française

- Délégation locale des Cantons d'OBERNAI et de ROSHEIM : € 100,00

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de € 100,00 à la délégation locale des Cantons d'OBERNAI et de ROSHEIM de la CROIX ROUGE FRANCAISE

➤ Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle : € 100,00

Le Conseil Municipal décide de confirmer le versement de la cotisation annuelle de € 100,00 au titre de son adhésion à l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle

➤ Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs » : € 100,00

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de € 100,00 à l'Association Régionale «L'Aide aux Handicapés Moteurs»

7) Affectation du produit de la location de la chasse communale : exercice 2018

➤ Caisse d'Assurance Accidents Agricoles : € 2 900,00

Le Conseil Municipal décide d'affecter le produit de la location de la chasse communale de € 2 900,00 au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles de l'année 2018.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

8) **Attribution d'une subvention exceptionnelle**

- **Association Sportive et Culturelle INNENHEIM « ASCI » : € 100,00**
 - **Décoration des rues : Pâques 2018**

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de € 100,00 à l'Association Sportive et Culturelle INNENHEIM «A.S.C.I.» pour l'opération de décoration des rue de la Commune réalisée par l'Association Culturelle et Sportive d'INNENHEIM « ASCI » à l'occasion de Pâques 2018

Il d'adresse ses plus chaleureuses félicitations à cette association au titre de cette belle initiative s'inscrivant dans une démarche de rendre notre village plus accueillant encore

9) **Démolition des bâtiments de l'ancienne choucrouterie : 1 rue du Tramway**

- **Lancement de la consultation**

Le permis de démolir N°067 223 17 R0002 délivré en date du 21 décembre 2017 portant sur la démolition totale des bâtiments de l'ancienne choucrouterie sise 1 rue du Tramway

Il engage la démolition des bâtiments de cette ancienne choucrouterie et lance la consultation y relative.

10) **Contrat de maintenance du matériel campanaire : Eglise Saint-Martin**

- **Sté BODET 67350 VENDENHEIM : € 240,00 HT**

L'actualisation du contrat de maintenance au titre du matériel campanaire de l'Eglise Saint-Martin s'avérait nécessaire

La proposition de € 240,00 HT de la société BODET sise 67350 VENDENHEIM portant sur la maintenance annuelle du matériel campanaire de l'Eglise Saint-Martin telle que présentée ci-dessus avec effet au 1^{er} janvier 2019 est approuvée

11) **Approbation du projet de décompte de € 884,44 des redevances d'occupations pour les télécommunications**

Le décompte de € 884,44 des redevances d'occupation pour les télécommunications au titre de l'exercice 2018 est approuvée Conseil Municipal

12) **Reconduction du contrat de location**

- **Appartement de la Mairie**
 - **M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ**

Le Conseil Municipal reconduit avec effet au 01/05/2018 sur une durée de 3 ans la location de l'appartement susvisé sis au 75 rue du Gal de Gaulle à M. Christophe ALLAMELLE et Mme Valérie HATZ en approuvant le projet de location y afférent aux conditions ci-dessous :

- le maintien du loyer : € 800,00 par mois plus les charges locatives
- le versement d'un acompte sur charges de € 100,00 par mois
- le maintien du cautionnement de € 800,00

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

13) **Alignement de la rue des Roses**

- **Régularisation de son emprise foncière : Section 01 N°245 : 0 are 05**
 - **Succession : Lucien FLIEGANS / Alphonse JEHL**

Il convient de poursuivre la régularisation de l'alignement de la rue des Roses, avec corrélativement son emprise foncière

A ce titre, il charge M^e Jacques BILGER, Notaire à GEISPOLLSHEIM, de la rédaction de l'acte notarié relatif à la parcelle de la succession de Lucien FLIEGANS / Alphonse JEHL
Section 01 N°245 – surface : 0 are 05

14) **Approbation de décomptes de charges**

- **Centre d'Incendie et de Secours : € 1 920,95**
 - **4 rue du Stade**

Le projet de décompte des charges de € 1 920,95 concernant la location du Centre d'Incendie et de Secours situé au 4 rue du Stade pour l'année 2017 est approuvé.

- **Hôtel d'Entreprises : 2 rue du Stade**
 - **Location du local N°1 :**
Locataire : Cabinet de kinésithérapie : Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN
Remboursement de l'excédent des avances sur charges : € 864,98

Après avoir pris connaissance du décompte des charges arrêté au 30 novembre 2017 qui fait état d'un excédent de € 864,98 au 30 novembre 2017 en faveur de Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN, le Conseil Municipal décide de rembourser cet excédent.

- **Hôtel d'Entreprises : 4 rue du Stade**
 - **Location du local N°3 :**
Locataire : M. Daniel MAURER

Le Conseil Municipal approuve le projet de décompte des charges ci-dessus faisant état d'un solde de € 1 080,43 en faveur de la Commune pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017 au titre de la location du local N°3 de l'Hôtel d'Entreprises loué à M. Daniel MAURER

15) **Enquête publique relative à une installation soumise à autorisation unique au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau**

- **Projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de STRASBOURG**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier portant sur l'enquête publique relative à une installation soumise à autorisation unique au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau concernant le projet de l'Autoroute de Contournement de l'Ouest de STRASBOURG

Il demande la réalisation d'un aménagement paysager constitué de haies et d'arbres sur le côté sud est du projet autoroutier susvisé dans un objectif de réduction des nuisances sonores émises par les véhicules empruntant ledit projet autoroutier

Par ailleurs, il prend acte que le projet autoroutier susvisé comporte une augmentation du volume du bassin de rétention de 250 m³ implanté à côté du ROSENMEER à INNENHEIM.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

Toutefois, il est rappelé que le Conseil Municipal demande le maintien du débit de fuite actuel de ce bassin de rétention.

La rivière du ROSENMEER est sujette à des variations brutales de ces niveaux lors d'orages. Aussi, pour éviter d'accroître des risques d'inondations du village générés par les eaux pluviales du Grand Contournement de l'Ouest.

16) Communication

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du compte-rendu de la réunion de concertation qui avait eu lieu le 2 mars 2018 à la sous-Préfecture de Sélestat-Erstein à propos des aires de grand passage où il en ressort que la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile est en conformité avec les prescriptions légales
- de l'Arrêté Préfectoral du 5 avril 2018 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans le cadre des opérations annuelles de suivi des populations de hamster commun dans le Bas-Rhin
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique « ATIP » :

a) Permis de construire :

- Mr WIRTH Julien : Construction d'une maison individuelle
- Mme BRAND Sabrina : 16 rue des Fleurs

b) Déclaration préalable de travaux :

- Mr METZ Rémy : Démolition d'un mur de clôture vétuste
et reconstruction en agglos
63 rue du Général de Gaulle
- Mr GRUBER Robin : Construction de 2 abris pour bois
et outillage de jardinage
3 rue des Vosges

c) Demande de division foncière :

- Mr HESS Joseph : Division foncière
« Blaesheimerpfad »